



UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
74 RUE LOUIS PASTEUR
84029 AVIGNON CEDEX 1
WWW.UNIV-AVIGNON.FR

ARRÊTÉ n° 2018-37-DAGAP

PORTANT COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE POUR LE SCRUTIN DU MARDI 20 NOVEMBRE 2018 RELATIF AU REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DES USAGERS AU CONSEIL D'UFR DEG

LE PRÉSIDENT

- Vu l'article D 719-28 du code de l'éducation,
- Vu l'arrêté n°2018-24-DAGAP du 8 octobre 2018 relatif à l'organisation d'une élection partielle pour le remplacement d'un représentant des usagers au conseil d'UFR DEG,
- Vu l'absence de proposition d'assesseurs de la part du candidat en présence,
- Vu l'avis du Comité Électoral Consultatif (CEC) en date du vendredi 16 novembre 2018.

ARRÊTE

Article 1 :

Conformément aux dispositions prévues à l'article 12 de l'arrêté électoral susvisé la composition du bureau de vote est arrêtée comme suit :

Président : M. Guillaume MARREL, Doyen de l'UFR-ip DEG

Assesseurs : M. Vasco GOMES
Mme Fatima ASSOUL

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié selon les modalités prévues à l'article 22 de l'arrêté susvisé.

Article 3 : Le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 16 novembre 2018

Le Président de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse,



Philippe ELLERKAMP

UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE
SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES
Campus Hannah Arendt
Site centre-ville
74 rue Louis Pasteur – Case 34
84029 AVIGNON CEDEX 1
Tél. + 33 (0)4 90 16 27 08 OU 28 43
service-affaires-juridiques@univ-avignon.fr
http://www.univ-avignon.fr